



2019-11-151

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 11 novembre à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-11-152

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
 - 5.2** - Déneigement des chemins appartenant au MTQ
 - 5.3** - Suivi du dossier rang Langevin
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
 - 6.2** - Nomination d'un représentant à la régie Intermunicipale pour 2020
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

- 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 7.2 - Suivi entente de partage ressource en eau potable
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
 - 8.2 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.3 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
 - 8.4 - Étude hydrogéologique
 - 8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-ES 2019
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 9.2 - Suivi entente de partage ressource en loisirs - Aide financière
 - 9.3 - Rapport financier final FDT (pacte rural) - Module de jeux
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 11.2 - Émission des permis et certificats
 - 11.3 - Ajout d'une ressource en inspection régionale - MRC
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 12.1 - Suivi des infrastructures municipales
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 14.1 - Plan de sécurité civile
- 15 - LÉGISLATION
 - 15.1 - Budget 2020 - Rencontre de travail
 - 15.2 - Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut au maire pour les réunions de la MRC Beauce-Sartigan pour 2020
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
 - 18.1 - Programme d'aide financière au déploiement d'internet haute vitesse
 - 18.2 - Renouvellement contrat d'assurances - PMT
 - 18.3 - Contribution pour l'année 2020 pour le transport adapté
 - 18.4 - Date séance extraordinaire pour adoption du budget 2020
 - 18.5 - Indemnité pour arbres - Pierre Dion
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-153

3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, tel qu'il apparaît au registre des

procès-verbaux de la municipalité.

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2019-11-154

5.2 - Déneigement des chemins appartenant au MTQ

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports a accordé à un sous-traitant le contrat de déneigement des routes leur appartenant dans la municipalité de Saint-Philibert;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports retournera en appel d'offres en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Philibert engage déjà un entrepreneur en déneigement pour les routes appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demander au ministère du Transports l'obtention du contrat de déneigement de leur routes afin d'entretenir la totalité des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports l'obtention de contrat de déneigement des routes sous leur juridiction afin d'avoir la totalité du déneigement des chemins municipaux.

5.3 - Suivi du dossier rang Langevin

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2019-11-155

6.2 - Nomination d'un représentant à la régie Intermunicipale pour 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Philibert doit nommer un représentant et un substitut à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce Sud à chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Marc Nadeau et accepté à l'unanimité de nommer monsieur Louison Busque comme représentant et monsieur René Drouin comme substitut à la Régie Intermunicipale pour l'année 2020

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

7.2 - Suivi entente de partage ressource en eau potable

La rencontre prévue avec les municipalités concernées par l'entente a été remise à une date ultérieure.

8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

8.2 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.3 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

La date limite pour l'appel de projet est le 15 novembre 2019. Donc, après cette date, les demandes complètes et conformes seront envoyées à Infrastructures Canada pour approbation.

8.4 - Étude hydrogéologique

Le forage a eu lieu les 30 et 31 octobre 2019.

2019-11-156

8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-ES 2019

ATTENDU QUE la municipalité de St-Philibert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Philibert atteste la réalisation complète des travaux financés;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Louison Busque, appuyée par madame Marie-Jeanne Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Philibert approuve les dépenses d'un montant de 11 121 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Copie certifiée conforme

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

9.2 - Suivi entente de partage ressource en loisirs - Aide financière

2019- 9.3 - Rapport financier final FDT (pacte rural) - Module de jeux

11-

157

ATTENDU QUE l'achat du module de jeux a été réalisé;

ATTENDU QUE le rapport financier final est le suivant:

RAPPORT FINANCIER

Sources de financement (préciser les différentes sources financières)	Montants prévus	Montants obtenus
MRC BEAUCE SARTIGAN	8 836,22 \$	8 836,22 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PHILIBERT	2 937,94 \$	3 329,95 \$
Total	11 774,16 \$	12 166,17 \$
Ventilation des dépenses (préciser les différents types de dépenses)	Dépenses Prévues selon le protocole	Dépenses réelles
ACHAT DU MODULE	11 274,16 \$	11 274,25 \$
MONTAGE DU MODULE	200,00 \$	718,23 \$
AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX	300,00 \$	173,69 \$
Total	11 774,16 \$	12 166,17 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement d'approuver le rapport financier final au montant de 12 166.17\$.

10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11.2 - Émission des permis et certificats

2019-11-158 11.3 - Ajout d'une ressource en inspection régionale - MRC

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA
COOPÉRATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert a pris connaissance
du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-René, Saint-Gédéon, Lac-
Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-

de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, Saint-Théophile et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Philibert s'engage à participer au projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre d'organisme responsable du projet.

12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

12.1 - Suivi des infrastructures municipales

13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-11-159

13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 75 033.00 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 67 231.51 \$
- Salaires nets versés 5 927.88 \$
- Remises d'employeur 1 873.61
- Total 75 033.00 \$**

Administration : chèque no. **C1900208 à C1900223, L1900029 à L1900030, V530 à V532**

Salaires : chèque no. **D1900125 à D1900136, P1900014**

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-11-160

14.1 - Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Philibert reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est conscient que le PMU est un document évolutif et par le fait même, autorise le coordonnateur municipal et son substitut à bonifier ce document en fonction des ententes et modifications usuelles;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par StratJ soit adopté;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

15 - LÉGISLATION

15.1 - Budget 2020 - Rencontre de travail

La rencontre de travail pour le budget 2020 sera le 26 novembre 2019 à 18h15.

2019-11-161

15.2 - Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut au maire pour les réunions de la MRC Beauce-Sartigan pour 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Philibert doit nommer un maire suppléant pour les réunions de la MRC à chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur René Drouin et accepté à l'unanimité de nommer madame Louise Gilbert conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de maire suppléant pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2020.

16 - SUJETS SANS RÉOLUTION

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

2019-11-162

18.1 - Programme d'aide financière au déploiement d'internet haute vitesse

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec devrait annoncer sous peu la mise en place d'un programme d'aide financière dédié au déploiement d'internet haute-vitesse sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan sont relativement bien desservies en services internet haute-vitesse;

ATTENDU QUE la desserte cellulaire est beaucoup plus problématique pour les localités de la région;

ATTENDU QUE la desserte cellulaire est au même titre qu'internet haute-vitesse, un outil de développement régional essentiel pour les municipalités;

ATTENDU QU'il a un impact sur les éléments suivants :

- SÉCURITÉ : En cas d'urgence, impossibilité ou difficulté à entrer en contact avec les services d'urgence;
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Difficultés pour les fournisseurs en déplacement dans notre MRC à entrer en contact avec leur entreprise ou leurs clients;
- COMMUNICATION: De plus en plus de gens disposent uniquement d'un cellulaire comme mode de communication;
- ATTRACTION : Difficultés pour les nouveaux travailleurs issus de l'immigration à garder le contact avec leurs proches, car ils disposent seulement d'un téléphone cellulaire.

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan a mis en place un fonds de support au déploiement de la desserte cellulaire afin de supporter financièrement les municipalités dans leurs projets;

Il est proposé par madame Louise Gilbert, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement:

De demander au Gouvernement du Québec d'élargir le programme d'aide financière au déploiement d'internet haute-vitesse qu'il envisage mettre en place afin de permettre le financement de projets liés à la téléphonie cellulaire;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

18.2 - Renouvellement contrat d'assurances - PMT

Aucune modification ne sera apportée au contrat d'assurance émise par PMT Roy.

2019-11-163

18.3 - Contribution pour l'année 2020 pour le transport adapté

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité d'accepter de renouveler pour l'année 2020 la contribution pour le transport adapté comme suit:

- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020;
- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte de payer la contribution fixée à 756.26\$;
- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte la tarification payée par l'utilisateur;

- Que la municipalité de Saint-Philibert reconnait Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

18.4 - Date séance extraordinaire pour adoption du budget 2020

La séance extraordinaire pour adoption du budget 2020 sera le 9 décembre 2019 à 19h00.

2019-11-164 18.5 - Indemnité pour arbres - Pierre Dion

Ce point sera discuté à la prochaine rencontre.

2019-11-165 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 21h35

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir.gén.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.